

CERTIFICAT DE CONFORMITE (véhicules livrés en châssis-cabine)

Je soussigné, RENAULT V.I., 99, Route de LYON, 69802 - SAINT PRIEST, Constructeur, certifie :

a) Que le véhicule livré en châssis-cabine (voir nota 1 et nota 2)

1	Genre :	CHASSIS-CABINE POUR CAMION	8	Nombre de places assises (y compris le conducteur) :	002
2	Marque :	RENAULT	10	Poids total autorisé en charge (kg) :	19000
3	Type :	22ACA1	12	Poids total roulant autorisé (kg) :	
	Empattement	EMPT.5,960		Avec remorque munie d'un freinage à inertie :	22500
	Variante cabine	DL2	14	Niveau sonore de référence dB(A) :	085
4	Numéro d'identification :	VF622ACA000105388		type moteur :	DCI 6ACJ01
6	Source d'énergie :	GAZOLE		position sortie échappement :	GAUCHE (G)
7	Puissance administrative :	17 CV	15	Régime de rotation moteur correspondant (tr/min) :	1800

- est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus.
- est équipé d'une suspension type SP1, PNEUMATIQUE OU EQUIVALENTE sur l'essieu moteur.
- satisfait aux prescriptions des directives :
 - CEE 92/97 et 96/20 relatives au niveau sonore (≤ 80 dBA)
 - CEE 91/542 B et 96/1 relatives aux émissions de gaz polluants EURO 2. pour moteurs MIDR060226W4 et Y41
 - CEE 92/97, 96/20 et 99/101 relatives au niveau sonore (≤ 80 dBA)
 - CEE 88/77 à 99/96 A jusqu'au 31.03.2002 ou CEE 88/77 à 2001/27A (obligatoire au 01.04.2002) relative aux émissions de gaz polluants (EURO 3) pour moteurs DCI6 WJ01 et ACJ01.

et du Règlement 13R09 relatif au freinage.

b) Que ce véhicule sort de nos usines (magasins) le :

Pour être livré à :

(Nom et adresse de l'acheteur ou, à défaut, du concessionnaire ou du carrossier)

Fait à LYON, le :18/04/2002



RENAULT V.I.

(2) Le PTRA indiqué ne pourra figurer sur la carte grise qu'au vu du certificat de carrossage qui devra indiquer que le véhicule est équipé d'une carrosserie PTE CONT. et ce uniquement si le véhicule est équipé d'une traverse AR renforcée et d'un crochet de remorque approprié.

NOTA 1 : pour obtenir l'immatriculation du véhicule livré en châssis-cabine désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat la notice descriptive du véhicule, le procès-verbal de réception du type :

- soit un certificat de carrossage conforme à l'annexe VII de l'arrêté du 19 Juillet 1954 relatif à la réception des véhicules ;
- soit un certificat de montage d'une carrosserie conforme à l'annexe VIII de ce même arrêté ainsi qu'un procès-verbal de réception à titre isolé.

NOTA 2 : pour obtenir l'immatriculation du camion livré en VASP désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type et un certificat de montage de la carrosserie conforme à l'annexe VIII de l'arrêté du 19 Juillet 1954 relatif à la réception des véhicules, ainsi qu'un procès-verbal de réception à titre isolé (sauf carrosserie BOM).

ATTESTATION D'EQUIPEMENT :

Je soussigné RENAULT VI atteste que le véhicule désigné ci-dessus est équipé des éléments, organes, dispositifs suivants :

- | | |
|--|--|
| 1 - Ralentisseur(s) additionnel(s) prévu(s) au point 7.9 :
électromagnétique sur transmission : | Poids : 400
OUI |
| 2 - Pneumatiques : | Essieu 1 : 315/80 R22,5
Essieu 2 : 315/80 R22,5 |
| 3 - Charges maximales techniquement admissibles : | Essieu 1 : 7100
Essieu 2 : 13000 |